République Française

Département HAUTE-MARNE

**Commune de SERQUEUX**

|  |
| --- |
| Extrait du registre des délibérationsSéance du 31 Mai 2022 |

L’an 2022 et le 31 Mai à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de CLAUDE Christelle, Maire

**Présents**: Mmes : BELARGENT Julie, CLAUDE Christelle, MM : BELLORTI David, CLAUSSE Emmanuel, CORNEVIN Hervé, THIBAUT Jean-Claude, THIBAUT Johann, THIVET Eric

Absent(s) : Mmes : SCHROETER Emilie, SCHROETER Ursule

**Nombre de membres**

* Afférents au Conseil municipal : 10
* Présents : 8

**Date de la convocation** : 24/05/2022

**A été nommée secrétaire** : Mr Bellorti David

 \*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*

* **VENTE DE LA MAISON FORESTIERE**

Le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération du 6/12/2021, le conseil municipal a décidé de la vente de la maison forestière sise 5 rue du Four à Serqueux, cadastrée E1259.

La commune n'ayant pas eu besoin de la consultation des Domaines, le conseil municipal doit néanmoins choisir en toute connaissance de cause les conditions de vente et pour cela être notamment informés de la valeur de l’immeuble.

L'agence immobilière IDLR a été diligentée et établi un avis de valeur entre 40000€ et 50000€.

Le maire informe également qu'il n'est pas nécessaire d'organiser une procédure de publicité préalable à la vente du bien telle que la publication d'une offre immobilière dans une agence.

Suite à la parution dans la Gazette communale de la vente de cette maison, Mr HUMBLOT Christophe, habitant de la commune, s'est positionné le 22 avril 2022 et a fait une offre de 40000€.

Après en avoir délibéré et par 7 voix pour et un contre, le conseil municipal

 -décide de la vente de la maison forestière, 5 rue du Four à Serqueux, cadastrée E1259 appartenant à la commune à Mr HUMBLOT Christophe, domicilié 6 rue du Four à Serqueux, au prix de 40000€ hors frais de notaire.

 -désigne Me KOCH Nathalie, notaire à Bourbonne les Bains, pour acter cette vente.

 -autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette vente.

* **NETTOYAGE DE LA TOITURE DE L'EGLISE**

Dans la continuité des travaux effectués sur la toiture de l'église côté Nord, le maire propose au conseil municipal le nettoyage de la toiture arrière.

Seule la pose d'un antimousse suffira. Le devis de l'entreprise Feuerbach s'élève à 2016€ TTC.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal accepte le devis de l'entreprise Feuerbach pour un montant TTC de 2016€ et autorise le maire à signer le devis correspondant.

**Questions diverses :**

- Embauche d'un saisonnier : Afin de pallier aux absences pour congés des agents techniques, la commune procèdera au recrutement pour besoin saisonnier de Mr VIRY Louis pour la période du 1er juillet au 5 août 2022.

- Les tours de garde pour les élections législatives du 12 et 19 juin 2022 sont mis en place.

- Après la crise sanitaire qui avait perturbé les programmes du 14 juillet de 2020 et 2021, le conseil municipal décide de remettre en place les festivités de la fête nationale. Le programme sera diffusé ultérieurement.

- Le Maire informe le conseil municipal que suite à la demande d'aide déposée au conseil départemental concernant les travaux de réfection de trottoirs dans différentes rues communales qui s'élèvent à 30106€ H.T, le conseil départemental a attribué une subvention de 20% soit la somme de 6021€.

- Diagnostic sécurité routière aux entrées de village : Suite à la réalisation de comptages routiers effectués au mois d'avril 2022 (rue des Bordes, rue Tournante, rue du Mont) une synthèse de l'analyse a été présentée à la commission voirie par Mr Leseur, technicien départemental, en date du 17/05/2022. Le conseil municipal prendra sa décision au vu du rapport définitif établi par le conseil départemental.

 En mairie, le 07/06/2022

 Le Maire

 Christelle CLAUDE